

Le médecin généraliste, pivot du parcours de soins

Le médecin généraliste reste le pivot de la prise en charge. Permettant un accompagnement de longue durée, il est la première personne-ressource tant pour le sujet que pour son entourage.

1. Tout médecin généraliste devrait avoir reçu une formation lui permettant de repérer un mésusage de l'alcool et de faire une intervention brève.
2. Si le patient ne relève pas d'une intervention brève, ou si celle-ci n'a pas donné de résultat satisfaisant, des interventions thérapeutiques plus complexes peuvent s'envisager au cabinet du médecin généraliste (liste non exhaustive) :
 - intervention psychosociale d'intensité modérée, axée sur le renforcement de la motivation au changement, le renforcement du soutien de l'entourage, la facilitation du recours aux mouvements d'entraide, ou l'observance du traitement pharmacologique ;
 - traitement médicamenteux chez les personnes ne souhaitant pas s'engager dans l'abstinence, mais souhaitant réduire leur consommation d'alcool ;
 - prévention d'un syndrome de sevrage ;
 - traitement médicamenteux en vue du maintien de l'abstinence ou de la prévention de la rechute.
3. Certaines interventions thérapeutiques ne peuvent s'envisager que difficilement en cabinet de médecine générale : mésusage très sévère, avec une dépendance physique sévère, des comorbidités somatiques et psychiatriques, ou une situation sociale très précaire. Ces interventions peuvent nécessiter le recours à des équipes plus expérimentées, multidisciplinaires, ou disposant de moyens résidentiels.
4. Le recours à une intervention spécialisée sera également envisagé par les médecins généralistes s'ils n'ont pas été formés ou ne se sentent pas en mesure d'offrir ces interventions se situant au-delà de l'intervention brève.
5. Les spécificités territoriales en matière de dispositifs de soins conditionnent le parcours de soins des patients.